

## Conseil municipal du 28/02/2024

Le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni le vingt-huit février deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Rémi DIAZ, Maire de LANTA.

**Etaient présents** : Rémi DIAZ, Caroline BEAUJARD, Jean ALBERTON, Pierre AVERSENG, Aurélie DAMIA SOTUS, Sabine PÉREZ, Michel BLANCHARD, Jean-Pierre ZANET, Didier SICARD, Valérie BOUSQUET, Annie MONTOYA, Florence RANC, Nadine SOVA

**Etaient excusés** : Aude MESSONNIER ayant donné procuration à Valérie BOUSQUET  
Corine GERARD ayant donné procuration à Annie MONTOYA  
Frédéric GLEYZES ayant donné procuration à Pierre AVERSENG

**Etaient absents** : Christophe GAY, Laurent LELEU, Sébastien ESTIEU

**Secrétaire de séance** : Annie MONTOYA

### L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26/01/2024
- Approbation du compte de gestion 2023 - Budget communal
- Approbation du compte administratif 2023 - Budget communal
- Approbation du compte de gestion 2023 - Budget assainissement
- Approbation du compte administratif 2023 - Budget assainissement

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il ne peut assister au vote du compte administratif. Aussi, il convient que le Conseil Municipal procède à l'élection du Président de séance. Par conséquent, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de procéder à l'élection d'un président avant que ne s'engagent les débats sur le Compte Administratif.

**Candidatures enregistrées** : Mme Caroline BEAUJARD, adjointe en charge des finances.

Le vote à main levée, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne le résultat suivant : Mme Caroline BEAUJARD

Mme Caroline BEAUJARD est déclarée élue en qualité de Présidente de séance pour l'examen des Comptes Administratifs.

En amont de la présentation des différents documents, Caroline Beaujard fait passer l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus en 2023 afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

### **1. Approbation du compte de gestion 2023- Budget communal**

Caroline Beaujard présente le compte de gestion et rappelle qu'il est réalisé par le Trésor Public. Il doit être strictement concordant avec le compte administratif qui lui est réalisé par le comptable de la commune.

Elle fait état du total des dépenses et des recettes engagées en 2023 :

CB

Total des dépenses de fonctionnement : 2 182 733,10 €

Total des recettes de fonctionnement : 2 509 430,83 €

Total des dépenses d'investissement t : 376 571,49 €

Total des recettes d'investissement : 710 253,85€

Le compte de gestion 2023 est mis au vote et est approuvé par 14 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

## 2. Approbation du compte administratif 2023 - Budget communal

Caroline Beaujard rappelle qu'il s'agit d'un document de synthèse qui présente le résultat de l'exécution du budget de l'exercice 2023. Il est présenté comme suit :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 182 733,10	G	2 509 430,83
	Section d'investissement	B	376 571,49	H	710 253,85
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	413 494,03
	Report en section d'investissement (001)	D	204 160,73	J	0,00
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		=A+B+C+D	2 763 465,32	=G+H+I+J	3 633 178,71
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	12 613,81	K	0,00
	Section d'investissement	F	42 737,18	L	28 236,39
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	55 351,09	=K+L	28 236,39
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	2 195 347,01	=G+I+K	2 922 924,86
	Section d'investissement	=B+D+F	623 469,40	=H+J+L	738 490,24
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	2 818 816,41	=G+H+I+J+K+L	3 661 415,10

Concernant les dépenses de fonctionnement, la moitié concerne les charges de personnel.

Le reste des dépenses est réparti entre le remboursement des intérêts, les transferts de compétences et les différentes charges courantes

Concernant le montant des recettes, près de la moitié provient des impôts, un tiers environ provient des dotations de l'Etat et le reste provient des dotations diverses comme les recettes de cantine.

Concernant les dépenses d'investissement, la moitié a été dédiée au paiement des emprunts (groupe scolaire et médiathèque). Le reste a servi au paiement des opérations comme le rachat du bâtiment de la DDE ou encore la réalisation du chemin du petit train

Enfin, elle précise que les recettes d'investissement sont principalement constituées de la FCTVA et des subventions.

Monsieur le Maire quitte la salle.

**Le compte administratif 2023 est mis au vote et est approuvé par 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.**

cd

Rémi DIAZ réintègre ensuite la salle du Conseil

### **3. Approbation du compte de gestion 2023- Budget assainissement**

Caroline Beaujard indique qu'il s'agit d'un budget annexe et autonome.

Le total des dépenses et des recettes engagées en 2023 par section est le suivant :

Total des dépenses d'investissement : 60 315,07 €

Total des recettes d'investissement : 70 979,18 €

Total des dépenses d'exploitation : 60 792,94 €

Total des recettes d'exploitation : 38 638,77 €

**Le compte de gestion 2023 du budget assainissement est mis au vote et est approuvé par 14 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.**

### **4. Approbation du compte administratif 2023 - Budget assainissement**

Caroline Beaujard fait part au conseil municipal des chiffres suivants pour l'année 2022 :

		EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)		
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	60 792,94	G	38 638,77	G-A	-22 154,17
	Section d'investissement	B	60 315,07	H	70 979,18	H-B	10 664,11

Elle rappelle que les dépenses de fonctionnement de la section de fonctionnement sont principalement constituées des amortissements annuels et d'un remboursement d'une PFAC.

Les recettes de fonctionnement sont quant à elles essentiellement constituées des taxes perçues

Les dépenses réalisées en investissement sont liés travaux rue Notre Dame essentiellement et par le transfert en section de fonctionnement

Enfin, les recettes d'investissement résultent d'un transfert entre la section de fonctionnement et la section d'investissement ainsi que de la FCTVA.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil pour le vote.

**Le compte administratif du budget assainissement est mis au vote et est approuvé par 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.**

Rémi DIAZ réintègre ensuite la salle du Conseil.

A la suite du vote, Florence RANC souhaite revenir sur le prêt contacté par la collectivité en décembre 2020. Elle rappelle que ce prêt avait été fait à un taux inférieur à 1% car des subventions n'avaient pas été reçues. Elle souhaite donc savoir ce qu'est devenu l'agent de ce prêt.

Monsieur le Maire lui répond que les éléments lui seront communiqués ultérieurement.

CB

---

Florence RANC fait ensuite une proposition au conseil municipal. En effet, elle rappelle que les tarifs de cantine ont augmenté de 17% et que les familles n'ont pas à subir les mauvaises décisions du Conseil Municipal. De ce fait, elle propose que le montant des indemnités des élus du conseil municipal soit divisé par deux.



Handwritten signature and initials in blue ink. The signature is stylized and appears to be 'F. RANC'. To the right of the signature are the initials 'CB'.